

BP ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE

E1 : Prestations de beauté et de bien-être visage et corps

2^{ème} partie : Techniques esthétiques

CONSIGNES AUX CANDIDATS

(à joindre à la convocation du candidat)

1. Conditions pour se présenter à l'épreuve

- Le candidat se munit de sa **convocation** et d'une **pièce d'identité**.
- Le candidat se présente avec :
 - Sa tenue professionnelle, son matériel, ses produits ; sans signe distinctif de l'établissement de formation
 - Un modèle conforme à l'épreuve
 - L'attestation de reconnaissance des risques, complétée par le candidat et le modèle

2. Rappel des caractéristiques du modèle

- Féminin
- Majeur, muni d'un document d'identité pour attester de son âge (carte d'identité, passeport, permis de conduire...)
- Visage non maquillé
- Sourcils épilés
- Ongles des mains et des pieds non rongés, non maquillés
- Sans prothèse onguulaire (capsules, gels, résines)
- Sans faux-cils ou extension de cils
- Sans maquillage permanent ou semi-permanent sur le visage (sourcils, eye-liner, lèvres)
- Sans piercing pour des raisons d'hygiène et de sécurité liées à l'utilisation des appareils électriques
- Dès que l'épreuve porte sur du maquillage : « le visage du modèle doit être dégagé jusqu'à l'implantation des cheveux (oreilles dégagées) afin de pouvoir évaluer le maquillage ».

Le non-respect de ces attendus entraînera des pénalités pour non-conformité.

Attention, si le modèle n'est pas une femme majeure, il ne sera pas accepté. Le candidat ne pourra pas réaliser l'épreuve et il obtiendra zéro à celle-ci.

3. Matière d'œuvre à fournir par le candidat

Dans une démarche écocitoyenne, le choix du matériel et des consommables lavables et recyclables doit être envisagé dans toute la mesure du possible.

Communs aux soins esthétiques	<ul style="list-style-type: none"> - Linge : <ul style="list-style-type: none"> o Tenue professionnelle anonyme o Linge en quantité suffisante adapté aux épreuves, sans signe distinctif : serviettes, essuie-mains, tapis de sol o Pour le modèle : chaussons, paréo, bandeau - Poubelle de table - Coupelles - Spatules de prélèvement - Ciseaux - Bâtonnets de bois - Petite bassine - Éponges ou autres accessoires de rinçage 	<ul style="list-style-type: none"> - Produit antiseptique - Produit désinfectant - Mouchoirs en papier - Cotons
--------------------------------------	---	---

	Matériels	Produits, consommables (pour tous types de peaux)
Soin esthétique corps	<ul style="list-style-type: none"> - Pinceau masque - Bol 	<ul style="list-style-type: none"> - Nettoyant - Gommage corps - Produits de modelage - Enveloppements : relaxant, purifiant, raffermissant, amincissant, jambes légères - Produits de fin de soin - Slip jetable - Bandes de crêpes - Film d'enveloppement - Film de type cellophane - Bandes de gaze
Traitement spécifique du visage	<ul style="list-style-type: none"> - Pinceau masque visage - Spatule masques - Bol 	<ul style="list-style-type: none"> - Lotions - Produits de modelage : crème ou huile - Masques : thermique, coagulable, feuille de collagène (visage et yeux) - Sérums : aqueux, huileux, coup d'éclat - Crèmes soin visage, crèmes contour des yeux OU 2 en 1
Maquillage visage	<ul style="list-style-type: none"> - Jeu de pinceaux - Houppette - Éponge ou pinceau fond de teint - Taille-crayons - Brosse à sourcils - Pince à épiler 	<ul style="list-style-type: none"> - Produit de démaquillage - Pour le teint : bases, fonds de teint, poudres, fards à joues... - Pour les yeux et les sourcils : fards à paupières, mascara, eye-liner, crayons... - Pour les lèvres : rouges à lèvres, crayons à lèvres - Possibilité d'autres accessoires : strass, paillettes, faux-cils, implants et frange... <p>(les produits de maquillage et palettes de couleurs doivent permettre de répondre aux situations les plus courantes et événement)</p>

Technique liée aux phanères et maquillage fantaisie des ongles des mains ou des pieds	<ul style="list-style-type: none"> - Brosse à ongles - Pince à ongles - Pince à envies - Lime à ongles - Polissoir - Coussin repose-mains - Pierre ponce ou râpe - Repousse cuticules - Écarte-orteils facultatif - Lampe LED ou UV <ul style="list-style-type: none"> - Bol de manucurie - Pinceau masque mains/pieds - Éponge ou autres accessoires de rinçage mains/pieds - Pinceau paraffine - Sac ou papier d'enveloppement (sac type congélation ou papier d'aluminium) <ul style="list-style-type: none"> - Produits de prothésie onguilaire - Pinceaux de prothésie 	<ul style="list-style-type: none"> - Dissolvant - Huile cuticules - Produit émollient - Vernis classiques : bases, vernis de différentes teintes claires et foncées, vernis pour la french, top coat - Vernis semi-permanent : bases, vernis de différentes teintes claires et foncées, vernis pour la french, remover, primer, top coat - Accessoires : paillettes, strass... <p>(les couleurs de vernis doivent permettre de répondre aux situations les plus courantes et évènement)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Crème mains/pieds - Gant ou chaussette pré-imprégné - Gommage - Masque crème - Produits de modelage <ul style="list-style-type: none"> - Kit de prothésie onguilaire : capsule, résine, gel (au choix) - Kit de rehaussement des cils - Kit de permanente des cils
---	--	---

Remarques :

- Les produits et matériels autres que ceux cités dans ce document ne sont pas autorisés s'ils ne permettent pas d'évaluer la compétence visée.
- Conformément à la réglementation en vigueur, il est rappelé que, depuis le 1er septembre 2025, les vernis semi-permanents contenant du TPO (oxyde de diphenyl (2,4,6-triméthylbenzoyl) phosphine) sont interdits à l'utilisation (cf : <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/actualites-dgccrf/produits-cosmetiques-depuis-le-1er-septembre-2025-loxyde-de-diphenyl>)
En conséquence, les vernis semi-permanents des candidats doivent mentionner explicitement sur le flacon ou l'emballage, l'absence de TPO. Les membres de jury doivent pouvoir le vérifier. En cas de présence de TPO, son utilisation sera interdite et aucun produit de prêt ne sera possible.
- En cas d'oubli de matériels ou de produits de la liste ci-dessus, le candidat n'aura pas la possibilité d'en emprunter à un autre candidat ou au centre.
- Chaque produit doit être accompagné de sa notice ou fiche technique en français et sera mis à la disposition du jury.

4. Consignes préalables à l'épreuve

Le candidat reçoit une convocation indiquant les horaires de l'épreuve. Il est important de respecter l'**horaire auquel il est attendu au centre d'examen**, c'est-à-dire 30 minutes avant le début de l'épreuve. Les temps de rangement et d'entretien du poste de travail, des matériels et appareils utilisés est inclus dans le temps de l'épreuve.

Les téléphones portables et objets connectés (candidat et modèle) sont éteints dès l'entrée dans la salle d'examen et sur toute la durée de l'épreuve.

Le modèle n'est pas autorisé à conseiller les candidats.

5. Assurances

Les candidats scolaires sont couverts en cas d'accident survenant pendant les épreuves. Par contre, les candidats non scolaires doivent contracter une assurance pour la durée des épreuves. Tous les candidats doivent assurer leur modèle afin de les garantir des accidents qui pourraient leur survenir lors des épreuves.

BP ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE

E1 : Prestations de beauté et de bien-être visage et corps

2^{ème} partie : Techniques esthétiques

ATTESTATION DE RECONNAISSANCE DES RISQUES Document à remettre le jour de l'épreuve

Centre d'examen :

Date :

Le candidat :

N° du candidat :

Nom / Prénom du candidat :

Dans le cadre de l'épreuve E1 - Techniques Esthétiques, je déclare avoir informé mon modèle :

- de l'ensemble des techniques pouvant être effectuées, des produits cosmétiques et appareils utilisés ;
- des risques liés à l'utilisation des produits* et/ou appareils.

Signature du candidat :

Le modèle :

Nom / Prénom du modèle :

Je reconnais être informée des risques pouvant survenir suite à l'application d'un produit cosmétique* et/ou l'utilisation d'un appareil dans le cadre des techniques mises en œuvre.

J'accepte d'être modèle pour l'épreuve E1 - Techniques Esthétiques.

Signature du modèle :

* Le règlement cosmétique Européen applicable depuis juillet 2013 ainsi que le décret n°2003-462 du 21 mai 2003 ne rendent plus obligatoire la réalisation de la touche d'essai. Toutefois, celle-ci demeure fortement conseillée.